

MAIRIE DE BOURG-DES-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation :

3 septembre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) ou excusé(s) : 1

Délib.2026.087

**Délibération comportant
2 page(s), 1 annexe(s)**

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

Absente excusée : Marie-Agnès GENDRON

Secrétaire de séance : Lucas DUBREIL

Convention pour la mise à disposition de locaux à l'association A P'tits Pas

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association A P'tits Pas gère l'espace-jeux situé dans les locaux de l'accueil de loisirs, 3 rue de Pléchâtel. Elle accueille les enfants de 3 mois à 3 ans.

Dans le cadre de son activité, la commune met à la disposition de l'association A P'tits Pas, les locaux situés 3 rue de Pléchâtel :

- 1 entrée de 6.52 m²
- 1 salle d'activités de 72.15 m²
- 1 salle dite Snoezelen de 11.54 m²
- 1 salle de pause de 5.16 m²
- des sanitaires 16.41 m² dont l'utilisation est mutualisée avec l'accueil de loisirs soit 117.78 m²

Cette mise à disposition a été accordée à titre gratuit pour une durée de 2 ans à compter du 30 septembre 2024. Elle a fait l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gratuit qui arrive prochainement à échéance

Entendu cet exposé,

Considérant l'avis favorable de la commission Sport – Culture – Vie associative, réunie le 31 août 2026,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'accepter le renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit à l'association A P'tits Pas des locaux situés 3 rue de Pléchâtel selon les modalités fixées par convention.
- De l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association A P'tits Pas, pour une durée de 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 18 septembre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Lucas DUBREIL
	